

1837: non, non, ceux-là, il y a longtemps qu'il les a reniés; et c'est son droit — mais l'œuvre et la mémoire de ceux qu'il a suivis plus tard, de Lafontaine, de Blake, de Mackenzie? Vous a-t-il dit qu'il emploierait la fin de sa carrière à détruire ce qu'il avait lui-même prêché pendant trente ans, et que, profitant de l'empire aveugle que le peuple canadien lui a laissé prendre sur lui, il nous ferait accepter, en nous trompant, la politique qu'il a dénoncée lui-même comme un crime et un suicide national?

Quelles que soient nos opinions politiques, quelles que soient nos sympathies individuelles, — personne ici n'a plus aimé Laurier que je l'ai aimé, personne ici ne lui a plus donné, sans compter, sa jeunesse, son enthousiasme, son admiration, son culte, — il y a quelque chose qu'il faut aimer plus que les hommes, il y a son pays!

Et ni M. Laurier ni M. Borden, ni le parlement tout entier, ni le gouverneur-général n'ont le droit d'imposer au pays une politique comme celle-ci sans savoir si le peuple l'accepte ou la repousse.

Je ne vous demande pas ce soir de condamner cette politique, je ne vous demande pas d'accepter sans conteste les paroles que je viens de prononcer. Réfléchissez, méditez, comparez. Étudiez la question sous tous ses aspects. Écoutez les arguments de toute sorte.

Mais j'ai le droit de vous demander ce soir, — pas en mon nom, mais au nom de vos fils, au nom de ceux qui porteront le poids de cette politique criminelle, au nom de ceux qui solderont les taxes qui s'appesantiront sur nous, au nom de ceux qui peut-être s'embarqueront bientôt sur ces vaisseaux pour aller périr sur des mers lointaines—

j'ai le droit de vous demander de vous unir à moi pour faire savoir à lord Grey, à sir Wilfrid Laurier et à M. Borden qu'avant de nous lancer dans cette voie ils doivent nous expliquer leurs desseins, les faire connaître au peuple et en obtenir l'approbation de leur politique.

L'APPEL AU PEUPLE

C'est pourquoi, messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre le vœu suivant:

“ Cette assemblée déclare que le parlement n'a pas le droit d'engager le Canada dans une politique navale entièrement nouvelle sans avoir au préalable obtenu le consentement du peuple.

“ En conséquence, cette assemblée demande à la Chambre des Communes et au Sénat de différer l'adoption du projet de loi déposé le 12 janvier 1910 jusqu'à ce que le peuple ait manifesté sa volonté par un plébiscite.

“ Le président est prié de transmettre ce vœu à Son Excellence le Gouverneur-Général, au Premier-Ministre, au leader de l'opposition et à M. Monk, député de Jacques-Cartier.”

Ce vœu n'est pas une déclaration de guerre, ni le commencement d'une révolution. Les paisibles agriculteurs du “ Grange ” d'Ontario, les “ Grain Growers ” froids et résolus du Manitoba, tous ou presque tous anglais et protestants, l'ont adopté avant nous.

Nous avons le droit de venir à notre tour accorder notre appui aux citoyens des provinces anglaises qui demandent que le parlement ne sacrifie pas les droits de la nation, ou au moins ne les engage pas, sans connaître la volonté du peuple.

FIN